



Impayé de loyer appartement insalubre

Par **Vaiana**, le **28/10/2012** à **13:42**

Bonjour,
Je suis dans une impasse nous louons un appartement depuis 6 ans depuis deux je me plains à l'agence que notre chambre a les murs plein de moisissure (pendant ces deux ans à peu près tout les mois jetais malade) l'agence n'ayant rien fait j'ai arrêter de payer (je n'est pas bloquer les loyers) se qui fait 2500€ que je doit et depuis six mois nous sommes envahit par les souris! J'aimerais savoir si je risque quelque chose car j'ai rencontrer aujourd'hui le propriétaire au bout six ans qui nous menace et qui veut rien faire pour cette insalubrité!
Merci d'avance

Par **cocotte1003**, le **28/10/2012** à **15:49**

Bonjour, vous etes en infraction, en France on ne se fait pas justice soi-meme, il faut reprendre le versement de vos loyers et régler les arriérés au plus vite avant que votre bailleur ne prenne un huissier pour saisie et ne demande au tribunal votre expulsion. Pour suspendre le paiement il aurait fallu demander un arrêté d'insalubrité au service d'hygiene de votre mairie. Vous auriez du envoyer une LRAR au bailleur (+ copie simple à l'agence) pour l'informer de la situation et lui demander d'y remédier au plus vite. Le problème des souris doit etre réglé par le bailleur mais la charge financiere est à vous. Prenez contact avec l'ADL de votre secteur, ils vous informeront de vos droits et des démarches à faire, cordialement